

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CGCT

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises en application de la délégation à l'exécutif communautaire prévue à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° 2022-05 :

Mission est confiée à la société EGIS EAU SAS, dont le siège social est situé au 889 rue de la vieille poste – 34 965 Montpellier, pour une inspection de l'ouvrage du barrage du Pont à l'Age et l'établissement du rapport.

Le coût de la mission s'élève à : 7 900 € HT soit 9 480 € TTC.

Une tranche conditionnelle relative à la constitution d'un dossier technique intégrant les nouvelles données issues des investigations complémentaires est envisagé pour un cout de : 2 000 € HT soit 2 400 € TTC

N° 2022-06 :

Est conclu un avenant n° 1 au marché conclu avec la SAS SULO France dont le siège social est situé 3 rue Garibaldi à 69800 SAINT-PRIEST pour la location et la maintenance des bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères.

L'avenant n° 1 porte sur une reconduction du contrat de 6 semaines à compter du 1er mars 2022 soit jusqu'au 11 avril 2022 inclus.

N° 2022-07 :

Est établie une convention avec la Société AGUR dont le siège administratif est situé 5 rue de la Feuillée – 64100 BAYONNE, dont l'objet est de fixer les modalités de transmission des informations nécessaires à la facturation de la redevance assainissement des usagers de la Communauté de Communes de Nantais.

La convention prend effet dès l'année 2022.

Cette transmission de données ne nécessite pas de rémunération.

N° 2022-08 :

Est conclu avec la SAS INFRALIM dont le siège social est situé rue Martial Deprez – Parc d'Activités Imhotep – lot 5 – 87000 LIMOGES, un contrat de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement dans la rue Mouratille dans le Bourg de Nieul.

Le coût de la mission s'élève à 7 700 € HT représentant 5,5 % du montant des travaux estimés à 140 000 € HT.

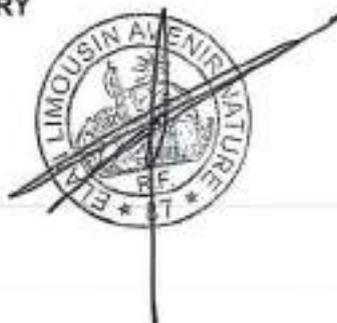
N° 2022-09 :

Est conclu un avenant n° 2 au marché conclu avec la SAS SULO France dont le siège social est situé 3 rue Garibaldi à 69800 SAINT-PRIEST pour la location et la maintenance des bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères.

L'avenant n° 2 porte sur une reconduction du contrat jusqu'au 15 août 2022 inclus.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 04 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 04 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 06/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Le 7^{ème} alinéa de l'article L.2143-3 du CGCT stipule que lorsque la compétence en matière de transport ou d'aménagement du territoire est exercée au sein d'un établissement public de coopération intercommunale et dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants ou plus, la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées doit être créée auprès de ce groupement.

La Commission intercommunale doit être composée de trois collèges :

- un collège représentant les élus de la Communauté (6 conseillers communautaires),
- un collège représentant les associations d'usagers (des associations d'usagers : commerçants, parents d'élèves et personnes âgées),
- un collège représentant les Associations de personnes handicapées (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Haute-Vienne, Association des Paralysés de France, Association Régionale d'Éducation Sensorielle, FNATH 87, Croix Rouge Française, ACARPA)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** la composition de la commission comme suit :

- 6 conseillers communautaires,
- des représentants des associations d'usagers : commerçants, parents d'élèves et personnes âgées,
- des représentants des associations de personnes handicapées :
 - Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Haute-Vienne,
 - Association des Paralysés de France,
 - Association Régionale d'Éducation Sensorielle,
 - FNATH 87,
 - Croix Rouge Française,
 - ACARPA.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/04/2022

Application agréée E-legalite.com

- **DÉSIGNE** pour représenter la Communauté de communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE au sein de cette commission :
 - Monsieur Fabien DUPUY
 - Madame Claudette ROSSANDER
 - Monsieur Franck MAITRE
 - Monsieur Daniel PERROT
 - Monsieur Pierre VALLIN
 - Madame Béatrice TRICARD

- **AUTORISE** le Président à mener toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 04 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 04 avril 2022.

Le Président,
Alain AUZEMÉRY



Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le **Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE »**, dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Il est nécessaire de modifier l'organigramme.

Le comité technique de la Communauté de communes ELAN, saisine obligatoire avant la délibération, a émis un avis favorable à l'unanimité pour cette modification de l'organigramme en séance du 23 mars 2022.

L'organigramme est disponible en annexe.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de l'organigramme proposé en annexe.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 04 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 04 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 06/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le **Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE »**, dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SYDED HAUTE-VIENNE POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;
Vu les articles L.2112-6 et L.2113-7 du Code de la Commande publique ;
Vu la Convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe ;

Monsieur le Président informe l'assemblée que le SYDED Haute-Vienne a décidé de créer un groupement de commandes relatif à la fourniture d'Équipements de Protection Individuelle pour ses agents ;

Il ajoute que ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en équipant au mieux les agents ;

Il précise qu'une Commission d'Appel d'Offres ad hoc sera constituée ; elle sera composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement et sera présidée par le représentant du coordonnateur, Monsieur Alain AUZEMÉRY.

Monsieur le Président indique enfin que la durée dudit groupement est limitée à la période nécessaire à la passation et l'exécution des marchés relatifs à la réalisation de l'opération pour laquelle il est constitué, soit quatre ans.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'adhésion de la Communauté de communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE au groupement de commandes coordonné par le SYDED Haute-Vienne, pour la fourniture d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) ;

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'EPI, convention de groupement temporaire qui débute à sa signature et prendra fin en même temps que le(les) accord-cadre conclus dans le cadre de la convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant) à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'EPI ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres issus du groupement de commandes pour l'achat d'EPI, pour le compte de la communauté de communes, et ce, sans distinction de procédures ou de montants ;
- **ACCEPTÉ** qu'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc soit constituée, conformément à l'article 7 de la convention de groupement ;
- **DESIGNE** Jean-Jacques DUPRAT en qualité de titulaire et Jean-Paul POULET en qualité de suppléant, membres de la CAO de la communauté de communes, pour siéger à la CAO du groupement de commande du SYDED ;
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes à l'achat des Equipements de Protection Individuelle seront inscrites aux budgets correspondants ;

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 04 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 04 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 06/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le **Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE »**, dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

DÉTERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Vu l'avis favorable à l'unanimité rendu par le CT / CHSCT le 23 mars 2022,

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, **après avis du comité technique**, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il est proposé de fixer, **au regard des circonstances locales**, grade par grade, le ratio promus/promouvables, le nombre de promovables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Il est précisé que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

CATÉGORIE C

 Filières	 Grades d'avancement	 Ratios
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%
CULTURELLE	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100%
	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	100%
SOCIAL	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	100%
	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	100%
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%
	Agent de maîtrise principal	100%
	Agent de maîtrise	100%

CATÉGORIE B

 Filières	 Grades d'avancement	 Ratios
ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100%
	Rédacteur	100%
ANIMATION	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	100%
CULTURELLE	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	100%
	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	100%
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	100%
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	100%
TECHNIQUE	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100%
	Technicien	100%

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/04/2022

Application agréée E-legalite.com

CATÉGORIE A

Filières	Grades d'avancement	Ratios
ADMINISTRATIVE	Attaché	100%
MEDICO-SOCIALE	Educateur de jeunes enfants	100%
TECHNIQUE	Ingénieur	100%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les taux de promotion d'avancement de grade comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 04 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 04 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

**CONVENTION AVEC LE CDG87 POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE
SIGNALEMENT DES ACTES D'ATTEINTES VOLONTAIRES L'INTEGRITE PHYSIQUE,
DE VIOLENCE DE MENACES OU D'INTIMIDATION, DE DISCRIMINATION, DE
HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES**

L'article 6 quater A de la loi modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires instaure « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements. ».

Ce dispositif est obligatoire pour tous les employeurs publics : les collectivités territoriales et les établissements publics. Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique en fixe le cadre réglementaire.

Ce nouveau dispositif peut être confié aux centres de gestion.

A ce titre, le CDG87 propose la mise en place d'une prestation payante permettant d'adhérer à ce dispositif pour les collectivités affiliées qui lui en font la demande. Le Conseil d'Administration du CDG87 a fixé le coût d'adhésion à 3€ par agent présent dans l'EPCI.

Conformément aux dispositions prévues par les textes l'encadrant, le dispositif proposé par le CDG 87 comporte 3 procédures :

1°- Le recueil et le traitement par une cellule interne au CDG des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question. Les signalements seront recueillis sur une plateforme en ligne ou via un serveur téléphonique d'écoute (ouverte 24h/7) ;

2°- L'orientation des agents signalant vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;

3°- L'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative.

De son côté, la collectivité s'engage à :

- Informer ses agents de l'existence du dispositif et le rendre accessible par tout moyen ;
- Nommer un référent en interne que la cellule de traitement du CDG87 pourra contacter en cas de signalement dans la collectivité ;
- Prendre des mesures adaptées pour assurer le traitement d'un signalement transmis par la cellule du CDG (mesures conservatoires, enquête administrative, mesures de protection fonctionnelle, mesures de sanction disciplinaire etc.).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention portant adhésion au dispositif de signalement et traitement des actes d'atteintes volontaires l'intégrité physique, de violence de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion de la Haute-Vienne.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 04 avril 2022.

Pour copie conforme,

En Communauté de communes, le 04 avril 2022.

Le Président,
Alain AUZEMÉRY



Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le **Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE »**, dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

BILAN 2021 DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Conformément à l'article 33-5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les lignes directrices de gestion (LDG) fixent, sans préjudice du pouvoir d'appréciation de l'autorité compétente en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Pour la Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, définies par l'autorité territoriale et ayant reçu l'avis favorable à l'unanimité en date du 18 mars 2021 du CT/CHSCT, ont été fixées le 25 mars 2021.

En application de l'article 20 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019, un bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels doit être établi annuellement, sur la base des décisions individuelles et en tenant compte des données issues du rapport social unique.

Ce bilan a été présenté en date du 23 mars 2022 au CT/CHSCT.
Il doit également l'être au conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan des lignes directrices de gestion comme indiquées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 04 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 04 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 06/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION
CHALLENGE DES ENTREPRISES – FOULÉES DU POPULAIRE**

A l'occasion de la course des « foulées du populaire » du 03 avril 2022.

Une des courses est un « challenge des entreprises », les frais d'inscription s'élèvent à 10€ par personne. A noter que 7 € sont reversés par l'organisateur pour la ligue contre le cancer du sein.

Il y a 37 agents et élus d'ELAN inscrits pour y participer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prise en charge financière de l'inscription au challenge des entreprises des foulées roses du populaire du centre,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 04 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 04 avril 2022.

Le Président,
Alain AUZEMÉRY



Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION
RÉHABILITATION DE LA SALLE D'ACTIVITÉS
DU SITE TOURISTIQUE DU PONT À L'AGE**

La Communauté de communes ELAN est propriétaire depuis le 1^{er} janvier 2018 d'un ensemble foncier et immobilier sur le site touristique du Pont à l'Age, localisé sur les communes de Folles et de Laurière, en héritage de l'ancien Syndicat Intercommunal Laurière Folles (SILF).

Cet ensemble foncier et immobilier comprend notamment un terrain de camping, une salle d'activités et une base nautique, organisés autour d'un plan d'eau.

Pendant de très nombreuses années, le site touristique du Pont à l'Age a attiré en nombre des clientèles touristiques mais aussi des habitants du territoire. Aujourd'hui, plus aucune activité touristique n'est proposée sur le site et les infrastructures, vieillissantes, présentent un état de délabrement avancé.

Lors de sa séance du 26 août 2021, le Conseil communautaire a reconnu l'intérêt touristique mais aussi économique du site et a décidé de lancer en 2022 une étude de faisabilité préalable à son réaménagement et à sa requalification en vue d'une remise en tourisme.

Par ailleurs, il s'avère également nécessaire de réhabiliter dans de brefs délais la salle d'activités afin de pouvoir la mettre à disposition d'associations locales notamment, dans le cadre d'événements divers contribuant à dynamiser le site. Les travaux envisagés consisteront à améliorer la performance énergétique du bâtiment (travaux d'isolation, changement du système de chauffage), modifier l'agencement des espaces intérieurs, refaire le système d'assainissement des eaux usées (qui intégrera un possible raccordement au camping dans les années à venir) et à mettre aux normes les installations électriques.

Le recours à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sera également à prévoir.

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Au regard d'une pré-étude réalisée et rendue par l'ATEC en mars 2022, le cout prévisionnel présenté pour la réhabilitation de la salle s'élèverait à 299 265 € HT, soit 359 118 € TTC.

Son plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Coût prévisionnel total de l'opération	299 265 € HT	
FEADER – programme Leader	100 000 €	33,4 %
Etat - DETR	50 000 €	16,7 %
Région - DATAR	29 559 €	9,9 %
Département - CDDI	59 853 €	20 %
Autofinancement CC ELAN	59 853 €	20 %

S'agissant de la réfection du système d'assainissement, son cout prévisionnel serait estimé à 170 000 € HT, soit 204 000 € TTC.

Son plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Coût prévisionnel total de l'opération	170 000 € HT	
Département - CDDI	59 500 €	35 %
Autofinancement CC ELAN	110 500 €	65 %

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation de la salle d'activités du site touristique intercommunal du Pont à l'Age ainsi que son plan de financement ;
- **DIT** que les crédits nécessaires au financement de la présente opération sont prévus dans le budget prévisionnel 2022 ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet et à mener toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 04 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 04 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 06/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION
POLE ENVIRONNEMENT DE BESSINES-SUR-GARTEMPE**

Lors de sa séance du 20 mai 2021, le Conseil communautaire a approuvé le projet de réhabilitation du pôle environnement de Bessines-sur-Gartempe.

Le maître d'œuvre Jean-Luc Fougeron, Architecte DPLG, a été missionné en avril 2021 pour la réalisation d'une étude de faisabilité ainsi que pour une prestation de maîtrise d'œuvre.

Au regard de l'avant-projet définitif présenté, le cout prévisionnel de cette opération s'élèverait à 200 900 € HT, soit 241 080 € TTC (étude préalable comprise).

Son plan de financement prévisionnel proposé serait le suivant :

Coût prévisionnel total de l'opération	200 900 € HT	
Etat - DETR	60 270 €	30 %
Etat - DSIL	60 270 €	30 %
Département - CDDI	40 180 €	20 %
Autofinancement CC ELAN	40 180 €	20 %

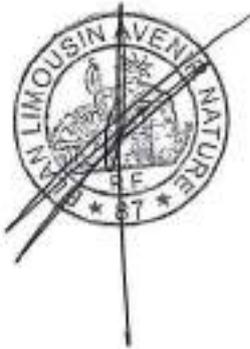
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau cout prévisionnel du projet de réhabilitation du pôle environnement de Bessines-sur-Gartempe ainsi que son plan de financement prévisionnel ;

- **DIT** que les crédits nécessaires au financement de la présente opération sont prévus dans le budget prévisionnel 2022 ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet et à mener toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 04 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 04 avril 2022.

Le Président,
Alain AUZEMÉRY



Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION
RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DU BOURG DE LA JONCHÈRE-SAINT-MAURICE**

La commune de la Jonchère-Saint-Maurice a mené, en 2017, une étude diagnostic du système d'assainissement du bourg afin d'avoir une connaissance patrimoniale précise des équipements d'assainissement, de connaître le fonctionnement hydraulique du réseau et d'identifier les dysfonctionnements.

Le schéma directeur en résultant a permis d'établir un programme pluriannuel d'investissement permettant l'amélioration du fonctionnement du système et la protection du milieu naturel.

La Communauté de communes ELAN, désormais compétente en matière d'assainissement collectif sur son territoire, souhaite engager les aménagements prévus en priorités 1 et 2 du schéma directeur d'assainissement et a missionné le bureau d'études LARBRE Ingénierie comme maître d'œuvre.

Les travaux envisagés sont le remplacement des collecteurs au carrefour de Tantauie et du collecteur le long du plan d'eau, le remplacement du regard de visite du stade, la réparation ponctuelle du collecteur EU sur le tronçon entre la voie SNCF et la station d'épuration, la reconfiguration du déversoir d'orages des Chevailles, la suppression du raccordement du fossé de la rue des Chevailles et de la connexion entre le réseau eaux pluviales de la rue de la Prugne et le réseau eaux usées de la rue de la gare.

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre et frais divers (appel d'offres, etc...)	56 582,40 € HT	AGENCE DE L'EAU 60% s/284 655 €	170 793,00 €
Travaux	430 690,00 € HT	DEPARTEMENT 87 35% s/487 300 €	170 555,00 €
		AUTOFINANCEMENT	145 924,40 €
TOTAL DU PROJET	487 272,40 € HT	TOTAL	487 272,40 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg de la Commune de La Jonchère-Saint-Maurice,
- **ACCEPTE** le plan de financement proposé,
- **AUTORISE** le Président à déposer les demandes de subvention auprès du Département de la Haute-Vienne et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour aider au financement de cette opération et à mener toutes les démarches afférentes ;

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Affiché le 06 avril 2022.
 Pour copie conforme,
 En Communauté de communes, le 05 avril 2022.

Le Président,
Alain AUZEMÉRY



REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION
RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DU BOURG DE LES BILLANGES**

La commune de Les Billanges a mené, en 2018, une étude diagnostic du système d'assainissement du bourg afin d'avoir une connaissance patrimoniale des équipements d'assainissement, de connaître le fonctionnement hydraulique du réseau et d'identifier les dysfonctionnements.

Le schéma directeur en résultant a permis d'établir un programme pluriannuel d'investissement permettant l'amélioration du fonctionnement du système et la protection du milieu naturel.

Cette étude a été complétée par le récolement précis des réseaux lors de l'étude patrimoniale réalisée par la Communauté de communes ELAN.

La Communauté de communes ELAN, désormais compétente en matière d'assainissement collectif, sur son territoire, souhaite engager les aménagements prévus au schéma directeur d'assainissement et a missionné le bureau d'études LARBRE Ingénierie comme maître d'œuvre.

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Le plan de financement est le suivant concernant la station de traitement :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre et frais divers (appel d'offres, etc...)	17 902,00 € HT	AGENCE DE L'EAU 30% s/129 600 €	38 800,00 €
Travaux	144 098,00 € HT	DEPARTEMENT 87 30% s/162 000 €	48 600,00 €
		AUTOFINANCEMENT	74 520,00 €
TOTAL DU PROJET	162 000,00 € HT	TOTAL	162 000,00 €

Le plan de financement est le suivant concernant le réseau de collecte :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre et frais divers (appel d'offres, etc...)	54 139,32 € HT	AGENCE DE L'EAU 60% s/284 655 €	124 802,19 €
Travaux	361 868,00 € HT	DEPARTEMENT 87 35% s/487 300 €	106 650,00 €
		AUTOFINANCEMENT	184 555,13 €
TOTAL DU PROJET	416 007,32 € HT	TOTAL	416 007,32 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg de la Commune de Les Billanges,
- **ACCEPTE** le plan de financement proposé,
- **AUTORISE** le Président à déposer les demandes de subvention auprès du Département de la Haute-Vienne et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour aider au financement de cette opération et à mener toutes les démarches afférentes ;

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 06 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 06 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION
RESTRUCTURATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DES EAUX USÉES
DE LA RUE MOURATILLE À NIEUL**

La Commune de Nieul a engagé, depuis 2018, des travaux d'aménagement du centre bourg de la commune. La troisième phase de travaux concerne la rue Edouard Mouratille (RD 28) entre la Place Emile Foussat et le pont sur la Glane et devrait être réalisée au cours du deuxième semestre 2022.

Au préalable des aménagements de surface et de la réfection de la voirie, la mise en séparatif du réseau unitaire doit être effectuée sur un linéaire d'environ 170 m. Le réseau actuel présentant de nombreux défauts (effondrement, obstruction, mise en charges), sa réutilisation en réseau d'eaux pluviales n'est pas possible. Le projet prévoit donc la mise en place d'un réseau d'eaux usées strictes et la déconnexion des eaux pluviales.

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre et frais divers (appel d'offres, etc...)	11 510,00 € HT	AGENCE DE L'EAU 60% s/85 864 €	25 759,20 €
Travaux	74 354,00 € HT	DEPARTEMENT 87 35% s/71 000 €	21 300,00 €
		AUTOFINANCEMENT	38 804,80 €
TOTAL DU PROJET	85 864,00 € HT	TOTAL	85 864,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de restructuration du réseau d'assainissement de la rue Mouratille à Nieul,
- **ACCEPTE** le plan de financement proposé,
- **AUTORISE** le Président à déposer les demandes de subvention auprès du Département de la Haute-Vienne et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour aider au financement de cette opération et à mener toutes les démarches afférentes ;

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Affiché le 07 avril 2022.
 Pour copie conforme,
 En Communauté de communes, le 07 avril 2022.

Le Président,
Alain AUZEMÉRY



REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le **Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE »**, dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION
ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU VILLAGE DE CHATENET-MAUSSAN
À COMPREIGNAC**

Le village de Châtenet-Maussan est partiellement équipé d'un réseau d'eaux pluviales, qui collecte également des effluents traités issus de fosses septiques et des eaux usées brutes.

Le système d'assainissement étant incomplet (pas de traitement), des nuisances sont engendrées par les écoulements d'eaux usées non traitées sur des parcelles privées.

La Communauté de communes, désormais compétente en matière d'assainissement des eaux usées, souhaite donc mettre en place un système d'assainissement collectif complet.

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Le plan de financement est le suivant pour le réseau de collecte :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre et frais divers (appel d'offres, etc...)	21 670,00 € HT	AGENCE DE L'EAU	Non éligible
Travaux	114 000,00 € HT	DEPARTEMENT 87 30% s/102 700 €	30 810,00 €
		AUTOFINANCEMENT	104 860,00 €
TOTAL DU PROJET	135 670,00 € HT	TOTAL	135 670,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Le plan de financement est le suivant pour le réseau de collecte :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre et frais divers (appel d'offres, etc...)	11 900,00 € HT	AGENCE DE L'EAU	Non éligible
Travaux	65 000,00 € HT	DEPARTEMENT 87 30% s/76 900 €	23 070,00 €
		AUTOFINANCEMENT	53 830,00 €
TOTAL DU PROJET	76 900,00 € HT	TOTAL	76 900,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réalisation d'un assainissement collectif au village de Chatenet-Maussan à Compreignac,
- **ACCEPTE** le plan de financement proposé,
- **AUTORISE** le Président à déposer les demandes de subvention auprès du Département de la Haute-Vienne et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour aider au financement de cette opération et à mener toutes les démarches afférentes ;

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 05 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 05 avril 2022.

Le Président,
Alain AUZEMÉRY



REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 38

Votants : 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal, dressé par Monsieur Alain AUZEMÉRY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	13 048 600,13 €
Recettes de l'exercice	12 762 625,32 €
Excédent 2020 reporté	904 954,72 €
	<u>618 979,91 €</u>
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2021)	618 979,91 €

Investissement	
Dépenses de l'exercice	2 022 949,76 €
Besoin de financement 2020 reporté	566 988,94 €
Recettes de l'exercice	1 731 093,94 €
	<u>- 858 844,76 €</u>
Résultat de clôture (Besoin de financement au 31.12.2021)	- 858 844,76 €

<u>Restes à réaliser</u>		
Dépenses	520 949,77 €	
Recettes	242 900,00 €	
	- 278 049,77 €	
Solde des restes à réaliser (Excédent)		- 278 049,77 €

<u>Totaux cumulés Investissement</u>		
Besoin de financement d'investissement	- 858 844,76 €	
Solde restes à réaliser (Excédent)	- 278 049,77 €	
	- 1 136 894,53 €	
Solde d'investissement cumulé (Besoin de financement)		- 1 136 894,53 €

<u>Totaux cumulés ensemble</u>		
Excédent de fonctionnement	618 979,91 €	
Déficit d'investissement cumulé	- 1 136 894,53 €	
	- 517 914,62 €	
Solde final au 31/12/2021 (Déficit)		- 517 914,62 €

2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, pour le budget principal.

En l'absence de Monsieur le Président, Alain AUZEMÉRY, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Affiché le 11 avril 2022.
 Pour copie conforme,
 En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
 Alain AUZEMÉRY**



REÇU EN PREFECTURE
 le 14/04/2022
 Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 du budget principal, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2021, par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 38

Votants : 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ATELIER RELAIS » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Atelier Relais », dressé par Monsieur Alain AUZEMÉRY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	848,43 €
Recettes de l'exercice	2 741,00 €
Excédent 2020 reporté	8 925,86 €
	<u>10 818,43 €</u>
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2021)	10 818,43 €

Investissement	
Dépenses de l'exercice	14 116,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Excédent 2020 reporté	127 325,97 €
	<u>113 209,97 €</u>
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2021)	113 209,97 €

Restes à réaliser	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
	<u>0,00 €</u>
Solde des restes à réaliser	0,00 €

REÇU EN PRÉFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Totaux cumulés Investissement	
Excédent d'investissement	113 209,97 €
Solde restes à réaliser	0,00 €
	<hr/>
	113 209,97 €
Solde cumulé (Excédent)	113 209,97 €

Totaux cumulés ensemble	
Excédent de fonctionnement	10 818,43 €
Excédent d'investissement cumulé	113 209,97 €
	<hr/>
	124 028,40 €
Solde final au 31/12/2021 (Excédent)	124 028,40 €

2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, pour le budget annexe « Atelier Relais »,

En l'absence de Monsieur le Président, Alain AUZEMÉRY, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le **Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE »**, dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ATELIER RELAIS » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 du budget annexe « Atelier Relais », les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget annexe « Atelier Relais » de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « Atelier Relais » dressé, pour l'exercice 2021, par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 38

Votants : 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY,

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

**BUDGET « COMMERCE DE COMPREIGNAC » :
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Commerce de Compreignac », dressé par Monsieur Alain AUZEMÉRY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	16 415,84 €
Recettes de l'exercice	23 018,53 €
Excédent 2020 reporté	275,57 €
	<hr/>
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2021)	6 878,26 €

Investissement	
Dépenses de l'exercice	19 520,00 €
Besoin de financement 2020 reporté	5 911,90 €
Recettes de l'exercice	19 153,00 €
	<hr/>
Résultat de clôture (Besoin de financement au 31.12.2021)	- 6 278,90 €

Restes à réaliser	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
	<hr/>
Solde des restes à réaliser	0,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

<u>Totaux cumulés Investissement</u>	
Déficit d'investissement	- 6 278,90 €
Solde restes à réaliser	0,00 €
	<hr/>
	- 6 278,90 €
Solde cumulé (Besoin de financement)	- 6 278,90 €

<u>Totaux cumulés ensemble</u>	
Excédent de fonctionnement	6 878,26 €
Déficit d'investissement cumulé	- 6 278,90 €
	<hr/>
	599,36 €
Solde final au 31/12/2021 (Excédent)	599,36 €

2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

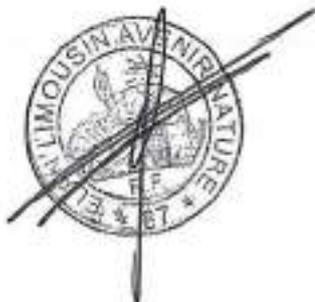
3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, pour le budget annexe « Commerce de Compreignac »,

En l'absence de Monsieur le Président, Alain AUZEMÉRY, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Affiché le 11 avril 2022.
 Pour copie conforme,
 En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

Le Président,
Alain AUZEMÉRY



Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

**BUDGET « COMMERCE DE COMPREIGNAC » :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 du budget annexe « Commerce de Compreignac », les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget annexe « Commerce de Compreignac » de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « Commerce de Comprégnac » dressé, pour l'exercice 2021, par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

Le Président,
Alain AUZEMÉRY



Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 38

Votants : 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ZI DES GRANGES » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Zone Industrielle des Granges », dressé par Monsieur Alain AUZEMÉRY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Dépenses de l'exercice	4 897,02 €	
Recettes de l'exercice	4 938,02 €	
	41,00 €	
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2021)		41,00 €

Investissement

Dépenses de l'exercice	36 932,28 €	
Déficit 2020 reporté	58 472,94 €	
Recettes de l'exercice	0,00 €	
	- 95 405,22 €	
Résultat de clôture (Déficit au 31.12.2021)		- 95 405,22 €

<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €

<u>Totaux cumulés Investissement</u>	
Déficit d'investissement	- 95 405,22 €
Solde restes à réaliser	0,00 €
	- 95 405,22 €
Solde cumulé (Déficit)	- 95 405,22 €

<u>Totaux cumulés ensemble</u>	
Excédent de fonctionnement	41,00 €
Excédent d'investissement cumulé	- 95 405,22 €
	- 95 364,22 €
Solde final au 31/12/2021 (Déficit)	- 95 364,22 €

2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, pour le budget annexe « Zone Industrielle des Granges ».

En l'absence de Monsieur le Président, Alain AUZEMÉRY, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Affiché le 11 avril 2022.
 Pour copie conforme,
 En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
 Alain AUZEMÉRY**



Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ZI DES GRANGES » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 du budget annexe « Zone Industrielle des Granges », les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget annexe « Zone Industrielle des Granges » de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « Zone Industrielle des Granges » dressé, pour l'exercice 2021, par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

Le Président,
Alain AUZEMÉRY



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 38

Votants : 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ZA DU TRIFOULET » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Zone d'Activités du Trifoulet », dressé par Monsieur Alain AUZEMÉRY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	4 131,09 €
Recettes de l'exercice	33 373,00 €
Excédent 2020 reporté	4 273,46 €
	<hr/>
	33 515,37 €
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2021)	33 515,37 €

Investissement	
Dépenses de l'exercice	16 048,95 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Excédent 2020 reporté	106 659,32 €
	<hr/>
	90 610,37 €
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2021)	90 610,37 €

Restes à réaliser	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
	<hr/>
Solde des restes à réaliser	0,00 €

REÇU EN PRÉFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Totaux cumulés Investissement	
Excédent d'investissement	90 610,37 €
Solde restes à réaliser	0,00 €
	<hr/>
	90 610,37 €
Solde cumulé (Excédent)	90 610,37 €

Totaux cumulés ensemble	
Excédent de fonctionnement	33 515,37 €
Excédent d'investissement cumulé	90 610,37 €
	<hr/>
	124 125,74 €
Solde final au 31/12/2021 (Excédent)	124 125,74 €

2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnait la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, pour le budget annexe « Zone d'Activités du Trifoulet »,

En l'absence de Monsieur le Président, Alain AUZEMÉRY, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le **Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE »**, dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ZA DU TRIFOULET » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 du budget annexe « Zone d'Activités du Trifoulet », les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget annexe « Zone d'Activités du Trifoulet » de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « Zone d'Activités du Trifoulet » dressé, pour l'exercice 2021, par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 38

Votants : 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOUAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « LOGEMENTS SOCIAUX » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Logements sociaux », dressé par Monsieur Alain AUZEMÉRY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1*) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	322 116,32 €
Déficit 2020 reporté	20 953,74 €
Recettes de l'exercice	341 462,99 €
	- 1 607,07 €
Résultat de clôture (Déficit au 31.12.2021)	- 1 607,07 €

Investissement	
Dépenses de l'exercice	155 187,49 €
Recettes de l'exercice	303 208,92 €
Excédent 2020 reporté	59 081,09 €
	207 102,52 €
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2021)	207 102,52 €

Restes à réaliser	
Dépenses	25 610,40 €
Recettes	0,00 €
	- 25 610,40 €
Solde des restes à réaliser	- 25 610,40 €

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Totaux cumulés Investissement

Excédent d'investissement	207 102,52 €	
Solde restes à réaliser	- 25 610,40 €	
	<u>181 492,12 €</u>	
Solde cumulé (Excédent)		181 492,12 €

Totaux cumulés ensemble

Déficit de fonctionnement	- 1 607,07 €	
Excédent d'investissement cumulé	181 492,12 €	
	<u>179 885,05 €</u>	
Solde final au 31/12/2021 (Excédent)		179 885,05 €

2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, pour le budget annexe « Logements sociaux »,

En l'absence de Monsieur le Président, Alain AUZEMÉRY, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Affiché le 11 avril 2022.
 Pour copie conforme,
 En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

Le Président,
Alain AUZEMÉRY



Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Volants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

**BUDGET « LOGEMENTS SOCIAUX » :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 du budget annexe « Logements sociaux », les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget annexe « Logements sociaux » de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « Logements sociaux » dressé, pour l'exercice 2021, par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 38

Votants : 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

**BUDGET « SERVICE ORDURES MÉNAGÈRES » :
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget « Service Ordures Ménagères », dressé par Monsieur Alain AUZEMÉRY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement		
Dépenses de l'exercice		1 070 842,86 €
Déficit 2020 reporté		141 251,55 €
Recettes de l'exercice		998 655,79 €
		- 213 438,62 €
Résultat de clôture (Déficit au 31.12.2021)		- 213 438,62 €
Investissement		
Dépenses de l'exercice		886 418,88 €
Recettes de l'exercice		493 657,44 €
Excédent 2020 reporté		568 524,06 €
		175 762,62 €
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2021)		175 762,62 €
Restes à réaliser		
Dépenses		0,00 €
Recettes		0,00 €
Solde des restes à réaliser		0,00 €

Totaux cumulés Investissement		
Excédent d'investissement	175 762,62 €	
Solde restes à réaliser	0,00 €	
	<u>175 762,62 €</u>	
Solde cumulé (Excédent)		175 762,62 €

Totaux cumulés ensemble		
Déficit de fonctionnement	- 213 438,62 €	
Excédent d'investissement cumulé	175 762,62 €	
	<u>- 37 676,00 €</u>	
Solde final au 31/12/2021 (Déficit)		- 37 676,00 €

2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnait la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, pour le budget « Service Ordures Ménagères »,

En l'absence de Monsieur le Président, Alain AUZEMÉRY, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Affiché le 11 avril 2022.
 Pour copie conforme,
 En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
 Alain AUZEMÉRY**



Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Volants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

**BUDGET « SERVICE ORDURES MÉNAGÈRES » :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 du budget « Service Ordures Ménagères », les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget « Service Ordures Ménagères » de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du budget « Service Ordures Ménagères » dressé, pour l'exercice 2021, par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 38

Votants : 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ASSAINISSEMENT » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget « Assainissement », dressé par Monsieur Alain AUZEMÉRY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Dépenses de l'exercice	1 868 765,01 €	
Déficit 2020 reporté	63 516,39 €	
Recettes de l'exercice	2 255 423,82 €	
Excédent 2020 reporté (clôture budget SPANC)	6 483,57 €	
	<u>329 625,99 €</u>	
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2021)		329 625,99 €

Investissement

Dépenses de l'exercice	1 392 720,90 €	
Recettes de l'exercice	1 163 085,09 €	
Excédent 2020 reporté	990 606,01 €	
Excédent 2020 reporté (clôture budget SPANC)	25 982,47 €	
	<u>786 952,67 €</u>	
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2021)		786 952,67 €

Restes à réaliser	
Dépenses	148 067,44 €
Recettes	93 608,59 €
	- 54 458,85 €
Solde des restes à réaliser	- 54 458,85 €

Totaux cumulés Investissement	
Excédent d'investissement	786 952,67 €
Solde restes à réaliser	- 54 458,85 €
	732 493,82 €
Solde cumulé (Excédent)	732 493,82 €

Totaux cumulés ensemble	
Excédent de fonctionnement	329 625,99 €
Excédent d'investissement cumulé	732 493,82 €
	1 062 119,81 €
Solde final au 31/12/2021 (Excédent)	1 062 119,81 €

2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, pour le budget « Assainissement »,

En l'absence de Monsieur le Président, Alain AUZEMÉRY, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Affiché le 11 avril 2022.
 Pour copie conforme,
 En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
 Alain AUZEMÉRY**



Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ASSAINISSEMENT » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 du budget « Assainissement », les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget « Assainissement » de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du budget « Assainissement » dressé, pour l'exercice 2021, par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 38

Votants : 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ASSAINISSEMENT DSP » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Assainissement DSP », dressé par Monsieur Alain AUZEMÉRY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	22 910,12 €
Recettes de l'exercice	[78 037,91 €
Excédent 2020 reporté	[2 715,80 €
	57 843,59 €
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2021)	57 843,59 €

Investissement	
Dépenses de l'exercice	10 872,00 €
Recettes de l'exercice	[10 963,93 €
Excédent 2020 reporté	[384,59 €
	476,52 €
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2021)	476,52 €

Restes à réaliser	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
	- 0,00 €
Solde des restes à réaliser	

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

<u>Totaux cumulés Investissement</u>	
Excédent d'investissement	476,52 €
Solde restes à réaliser	0,00 €
	<hr/>
	476,52 €
Solde cumulé (Excédent)	476,52 €

<u>Totaux cumulés ensemble</u>	
Excédent de fonctionnement	57 843,59 €
Excédent d'investissement cumulé	476,52 €
	<hr/>
	58 320,11 €
Solde final au 31/12/2021 (Excédent)	58 320,11 €

2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, pour le budget annexe « Assainissement DSP »,

En l'absence de Monsieur le Président, Alain AUZEMÉRY, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le **Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE »**, dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOUAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

**BUDGET « ASSAINISSEMENT DSP » :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 du budget annexe « Assainissement DSP », les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget annexe « Assainissement DSP » de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « Assainissement DSP » dressé, pour l'exercice 2021, par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent 2020 reporté	+ 904 954,72 €	Déficit 2020 reporté	- 566 988,94 €
Résultat de l'exercice 2021	- 285 974,81 €	Solde d'exécution 2021	- 291 855,82 €
Solde d'exécution cumulé	+ 618 979,91 €	Solde d'exécution cumulé	- 858 844,76 €
		Restes à réaliser au 31.12.2021	
		Dépenses	520 949,77 €
		Recettes	242 900,00 €
		Solde	- 278 049,77 €
Excédent de fonctionnement	618 979,91 €	Déficit d'investissement	- 1 136 894,53 €

DÉCIDE D'AFFECTER, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement <i>(crédit du compte 1068 sur BP 2022)</i>	0,00 €
Excédent laissé en section fonctionnement <i>(crédit du compte 002 sur BP 2022)</i>	493 980,91 €
Affectation complémentaire "en réserves" <i>(crédit du compte 1068 sur BP 2022)</i>	124 999,00 €

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022,

Le Président,
Alain AUZEMÉRY



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET ANNEXE « ATELIER RELAIS » : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif du budget annexe « Atelier Relais » de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent 2020 reporté	+ 8 925,86 €	Excédent 2020 reporté	+ 127 325,97 €
Résultat de l'exercice 2021	+ 1 892,57 €	Solde d'exécution 2021	- 14 116,00 €
Solde d'exécution cumulé	+ 10 818,43 €	Solde d'exécution cumulé	+ 113 209,97 €
		Restes à réaliser au 31.12.2021	
		Dépenses	0,00 €
		Recettes	0,00 €
		Solde	0,00 €
Excédent de fonctionnement	+ 10 818,43 €	Excédent d'investissement	+ 113 209,97 €

DÉCIDE D'AFFECTER, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement <i>(crédit du compte 1068 sur BP 2022)</i>	0,00 €
Excédent laissé en section fonctionnement <i>(crédit du compte 002 sur BP 2022)</i>	10 818,43 €
Affectation complémentaire "en réserves" <i>(crédit du compte 1068 sur BP 2022)</i>	0,00€

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

**BUDGET ANNEXE « COMMERCE DE COMPREIGNAC » :
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021**

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif du budget annexe « Commerce de Compreignac » de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat 2020 reporté	+ 275,57 €	Déficit 2020 reporté	- 5 911,90 €
Résultat de l'exercice 2021	+ 6 602,69 €	Solde d'exécution 2021	- 367,00 €
Solde d'exécution cumulé	+ 6 878,26 €	Solde d'exécution cumulé	- 6 278,90 €
		Restes à réaliser au 31.12.2021	
		Dépenses	0,00 €
		Recettes	0,00 €
		Solde	0,00 €
Excédent de fonctionnement	+ 6 878,26 €	Déficit d'investissement	- 6 278,90 €

DÉCIDE D'AFFECTER, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement <i>(crédit du compte 1068 sur BP 2022)</i>	6 278,90 €
Excédent laissé en section fonctionnement <i>(crédit du compte 002 sur BP 2022)</i>	599,36 €
Affectation complémentaire "en réserves" <i>(crédit du compte 1068 sur BP 2022)</i>	0,00 €

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

Le Président,
Alain AUZEMÉRY



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET ANNEXE « ZI DES GRANGES » : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif du budget annexe « Zone Industrielle des Granges » de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent 2020 reporté	0,00 €	Déficit 2020 reporté	- 58 472,94 €
Résultat de l'exercice 2021	+ 41,00 €	Solde d'exécution 2021	- 36 932,28 €
Solde d'exécution cumulé	+ 41,00 €	Solde d'exécution cumulé	- 95 405,22 €
		Restes à réaliser au 31.12.2021	
		Dépenses	0,00 €
		Recettes	0,00 €
		Solde	0,00 €
Excédent de fonctionnement	+ 41,00 €	Déficit d'investissement	- 95 405,22 €

DÉCIDE D'AFFECTER, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement <i>(crédit du compte 1068 sur BP 2022)</i>	0,00 €
Excédent laissé en section fonctionnement <i>(crédit du compte 002 sur BP 2022)</i>	41,00 €
Affectation complémentaire "en réserves" <i>(crédit du compte 1068 sur BP 2022)</i>	0,00 €

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

Le Président,
Alain AUZEMÉRY



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. FEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET ANNEXE « ZA DU TRIFOULET » : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif du budget annexe « Zone d'Activités du Trifoulet » de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent 2020 reporté	+ 4 273,46 €	Excédent 2020 reporté	+ 106 659,32 €
Résultat de l'exercice 2021	+ 29 241,91 €	Solde d'exécution 2021	- 16 048,95 €
Solde d'exécution cumulé	+ 33 515,37 €	Solde d'exécution cumulé	+ 90 610,37 €
		Restes à réaliser au 31.12.2021	
		Dépenses	24 950,72 €
		Recettes	0,00 €
		Solde	- 24 950,72 €
Excédent de fonctionnement	+ 33 515,37 €	Excédent d'investissement	+ 65 659,65 €

DÉCIDE D'AFFECTER, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement <i>(crédit du compte 1068 sur BP 2022)</i>	0,00 €
Excédent laissé en section fonctionnement <i>(crédit du compte 002 sur BP 2022)</i>	33 515,37 €
Affectation complémentaire "en réserves" <i>(crédit du compte 1068 sur BP 2022)</i>	0,00€

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

Le Président,
Alain AUZEMÉRY



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERRÔT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ASSAINISSEMENT » : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif du budget « Assainissement » de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent 2020 reporté	- 63 516,39 €	Excédent 2020 reporté	+ 990 606,01 €
	+ 6 483,57 €		
Excédent 2020 budget SPANC	€	Excédent 2020 budget SPANC	+ 25 982,47 €
Résultat de l'exercice 2021	+ 386 658,81 €	Solde d'exécution 2021	- 229 635,81 €
Solde d'exécution cumulé	+ 329 625,99 €	Solde d'exécution cumulé	+ 786 952,67 €
		Restes à réaliser au 31.12.2021	
		Dépenses	148 067,44 €
		Recettes	93 608,59 €
		Solde	- 54 458,85 €
Excédent de fonctionnement	+ 329 625,99 €	Excédent d'investissement	+ 732 493,82 €

DÉCIDE D'AFFECTER, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement <i>(crédit du compte 1068 sur BP 2022)</i>	0,00 €
Excédent laissé en section fonctionnement <i>(crédit du compte 002 sur BP 2022)</i>	232 236,00 €
Affectation complémentaire "en réserves" <i>(crédit du compte 1068 sur BP 2022)</i>	97 389,99 €

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

Le Président,
Alain AUZEMÉRY



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT DSP » : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent 2020 reporté	+ 2 715,80 €	Excédent 2020 reporté	+ 384,59 €
Résultat de l'exercice 2021	+ 55 127,79 €	Solde d'exécution 2021	+ 91,93 €
Solde d'exécution cumulé	+ 57 843,59 €	Solde d'exécution cumulé	+ 476,52 €
		Restes à réaliser au	
		31.12.2021	
		Dépenses	0,00 €
		Recettes	0,00 €
		Solde	0,00 €
Excédent de fonctionnement	+ 57 843,59 €	Excédent d'investissement	+ 476,52 €

DÉCIDE D'AFFECTER, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement <i>(crédit du compte 1068 sur BP 2022)</i>	0,00 €
Excédent laissé en section fonctionnement <i>(crédit du compte 002 sur BP 2022)</i>	57 843,59 €
Affectation complémentaire "en réserves" <i>(crédit du compte 1068 sur BP 2022)</i>	0,00 €

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le **Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE »**, dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur Alain AUZEMÉRY, Président, rappelle qu'il appartient au Conseil de communauté de se prononcer sur les taux communautaires des taxes d'imposition directe locale.

Le **Conseil communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit les taux des taxes « ménages » pour l'année 2022 :
 - Taxe Foncière (bâti) **1,58 %**
 - Taxe Foncière (non bâti) **7,82 %**
- **FIXE** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2022 à **29,03 %**,

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022

Le **Président**,
Alain AUZEMÉRY



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

**VOTE DU TAUX 2022 DE LA TEOM
ET DU TARIF 2022 DE LA REDEVANCE SPÉCIALE DÉCHETS**

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et de la redevance spéciale déchets applicables sur les communes des territoires historiques de l'Aurence Glane Développement et de Monts d'Ambazac et Val du Taurion.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (10 contres et 12 abstentions) :

- **FIXE** à 12,10 % le taux de la TEOM pour 2022, sur les communes des territoires historiques de l'Aurence Glane Développement et de Monts d'Ambazac et Val du Taurion pour un produit attendu de 2 069 331 €,
- **FIXE** à 43,65 €/m³ le tarif 2022 de la Redevance Spéciale Déchets.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

Le Président,
Alain AUZEMÉRY



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le **Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE »**, dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

**VOTE DE LA TAXE GEMAPI
ANNÉE 2022**

Le Président rappelle que, dans sa séance du 16 septembre 2021, le Conseil communautaire a décidé d'instaurer la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Le Conseil doit maintenant déterminer le produit attendu pour l'année 2022, au titre de la taxe GEMAPI.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la **majorité** (5 abstentions) :

- **FIXE à 106 657 €**, le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2022.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Monsieur Alain AUZEMÉRY, Président, présente à l'assemblée communautaire les projets de budgets primitifs de la Communauté de communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE pour l'année 2022 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	14 197 617 €	14 197 617 €	4 896 102 €	4 896 102 €
<i>BUDGETS ANNEXES</i>				
ATELIERS RELAIS	13 564 €	13 564 €	113 219 €	113 219 €
COMMERCE DE COMPREIGNAC	23 129 €	23 129 €	26 313 €	26 313 €
ZI DES GRANGES A AMBAZAC	6 395 €	6 395 €	136 684 €	136 684 €
ZA DU TRIFOULET A BESSINES	33 530 €	33 530 €	341 591 €	341 591 €
LOGEMENTS SOCIAUX	82 383 €	82 383 €	254 633 €	254 633 €
SERVICE ORDURES MENAGERES	1 619 945 €	1 619 945 €	794 785 €	794 785 €
ASSAINISSEMENT	2 486 594 €	2 486 594 €	1 921 965 €	1 921 965 €
ASSAINISSEMENT DSP	128 720 €	128 720 €	51 542 €	51 542 €

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE :

- le budget primitif « Ateliers relais » proposé pour l'année 2022,
- le budget primitif « Commerce de Compreignac » proposé pour l'année 2022,
- le budget primitif « ZI des Granges à Ambazac » proposé pour l'année 2022,
- le budget primitif « ZA du Trifoulet à Bessines » proposé pour l'année 2022,
- le budget primitif « Logements sociaux » proposé pour l'année 2022,
- le budget primitif « Assainissement DSP » proposé pour l'année 2022,

- ADOPTE, à la majorité (1 abstention),

- le budget primitif principal proposé pour l'année 2022,

- ADOPTE, à la majorité (5 abstentions),

- le budget primitif « Service ordures ménagères » pour l'année 2022,

- ADOPTE, à la majorité (2 abstentions),

- le budget primitif « Assainissement » proposé pour l'année 2022.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 11 avril 2022.

Pour copie conforme,

En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le **Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE »**, dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2022
VERSÉES À CERTAINS BUDGETS ANNEXES**

Les budgets annexes peuvent être subventionnés par le budget principal à condition que cela ne conduise pas à des tarifs anormalement bas pour l'utilisateur qui seraient constitutifs de libéralités, et à condition que cela n'entraîne pas une méconnaissance des règles afférentes aux interventions économiques des collectivités territoriales.

Afin d'équilibrer certains budgets annexes,

Le **Conseil communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de subventions d'équilibre pour les budgets annexes pour l'année 2022,
- **DIT** que les montants maximums versés seront :
 - o 5 756 € pour le budget annexe « Commerce de Compreignac »,
 - o 53 666 € pour le budget annexe « Logements sociaux »,
 - o 320 000 € pour le budget « Assainissement »,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire 2022,
- **DIT** que la subvention pour le budget « assainissement » sera versée en 4 fois (avril, juillet, septembre et décembre),
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 11 avril 2022.

Pour copie conforme,

En Communauté de communes, le 14 avril 2022.

Le Président,
Alain AUZEMÉRY



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS EN 2022

La Communauté de communes peut verser des subventions à des associations ou organismes dont les activités sont liées aux compétences exercées par l'EPCI.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre),

- **DÉCIDE DE VERSER** les subventions suivantes au titre de l'année 2022 :

- o PIMM'S (porté par le Centre d'animation sociale d'Ambazac)..... 14 000 €
- o ASSOCIATION POUR UN ÉLAN CULTUREL 20 000 €

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

Le Président,
Alain AUZEMÉRY



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'UKRAINE

Le Président expose que les membres du bureau communautaire ont émis le souhait qu'une subvention exceptionnelle soit versée en faveur de l'Ukraine.

Le montant proposé s'élève à 4 000 €.

Le versement s'effectue auprès du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) géré par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une aide en faveur de l'Ukraine, à hauteur de 4 000 €,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le **Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE »**, dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

ADHÉSION À DES ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL – ANNÉE 2022

La Communauté de communes adhère à divers organismes d'intérêt général, pour lesquels une cotisation sera appelée dans le courant de l'année 2022.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention),

– **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes aux organismes suivants :

- Association des Maires et élus du Département de la Haute-Vienne,
- Assemblée des Communautés de France,
- Agence Technique Départementale,
- Haute-Vienne Initiative,
- Fédération Française de cyclisme,
- SIEPAL,
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents,
- Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne,
- Association interdépartementale des Communes Forestières du Limousin et du Périgord,
- Syndicat de Voirie de la Région de Bessines,
- MONA (Mission des Offices de Tourisme de la Nouvelle-Aquitaine),
- ADN Tourisme,
- SYDED,
- APMAC Nouvelle Aquitaine,
- Association des Communes Jumelées de Nouvelle Aquitaine,
- Syndicat Mixte DORSAL,
- A.D.I.L.,
- Association voie rapide 147-149,
- Association UPOLT.

- **S'ENGAGE** à régler les cotisations correspondantes pour l'année 2022,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire 2022.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNÉE 2022

Le Président explique que la délégation de service public avec la Société AGUR pour l'entretien de la STEP de Nantiat/Chamborêt a pris fin le 31 décembre 2021 et que dorénavant c'est la Communauté de communes qui assurera la facturation des usagers de la Commune de Nantiat.

Afin de prendre en compte les frais liés à la prestation de service pour l'entretien de la STEP, les tarifs votés en décembre 2021 pour les communes de Chamborêt et Nantiat doivent être révisés pour l'année 2022.

Il est proposé la grille de tarifs ci-dessous :

COMMUNE	Part fixe H.T. (abonnement annuel)	Part variable H.T. (par m ³ d'eau consommé)
		2022
AMBAZAC	60,00 €	1,43 €
BERSAC SUR RIVALIER	60,00 €	1,86 €
BESSINES SUR GARTEMPE	60,00 €	1,50 €
CHAMBORÉT	60,00 €	1,05 €
COMPREIGNAC	60,00 €	1,81 €
FOLLES	60,00 €	1,04 €
FROMENTAL	60,00 €	0,98 €
LA JONCHERE SAINT MAURICE	60,00 €	1,06 €
LAURIERE	60,00 €	1,42 €
LES BILLANGES	60,00 €	1,21 €
NANTIAT	60,00 €	2,25 €
NIEUL	60,00 €	1,20 €
RAZES	60,00 €	1,69 €
SAINT JOUVENT	60,00 €	2,12 €
SAINT LAURENT LES EGLISES	60,00 €	2,07 €

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

COMMUNE	Part fixe H.T. (abonnement annuel)	Part variable H.T. (par m ³ d'eau consommé)
SAINT JOUVENT	60,00 €	2,12 €
SAINT LAURENT LES EGLISES	60,00 €	2,07 €
SAINT PRIEST TAURION	60,00 €	1,22 €
SAINT SULPICE LAURIERE	60,00 €	2,25 €
SAINT SYLVESTRE	60,00 €	1,46 €
THOURON	60,00 €	0,81 €
VAULRY	60,00 €	1,31 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions) :

- **APPROUVE** la grille tarifaire proposée ci-dessus,
- **DIT** que cette délibération annule la délibération n° 2021/205 du 16 décembre 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Affiché le 11 avril 2022.
 Pour copie conforme,
 En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
 Alain AUZEMÉRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le **Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE »**, dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

REDEVANCE ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – ANNÉE 2022

Le Président rappelle que les les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2022 ont été adopté lors du conseil communautaire du 16 décembre 2021.

Afin de préparer le prochain passage à la redevance incitative, il est proposé de facturer cette redevance 2022, en 2 fois :

- En avril pour le 1^{er} semestre 2022
- En octobre pour le 2^{ème} semestre 2022.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à facturer en 2 fois, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2022,
- **ACCEPTE** le calendrier proposé :
 - o Avril 2022 pour le 1^{er} semestre,
 - o Octobre 2022 pour le 2^{ème} semestre.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

Le Président,
Alain AUZEMÉRY



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le **Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE »**, dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF RUE MOURATILLE À NIEUL
CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE**

Le programme des travaux d'assainissement collectif inscrit au budget primitif 2022 prévoit la mise en séparatif du réseau actuel de la rue Mouratille à Nieul.

Les travaux prévoient la mise en place d'un réseau d'eaux usées strictes et la déconnexion des eaux pluviales.

La Communauté de communes n'étant pas compétence en matière d'eaux pluviales, il est proposé d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, entre la Communauté de communes ELAN et la commune de Nieul. La commune s'engageant à rembourser la part concernant les travaux (et les frais annexes) liés à la compétence eaux pluviales.

La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage fixera les engagements des deux parties et les modalités de remboursement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'assainissement de la rue Mouratille à Nieul,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et à effectuer toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 11 avril 2022.

Pour copie conforme,

En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, J. HARDY, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOLAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, V. CARRÉ, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, B. PEIGNER.

ABSENTS : N. ROCHE (procuration à B. TRICARD), K. BERNARD (procuration à P. BARIAT), E. PETIT (procuration à A. BROUILLE), D. PERROT (procuration à B. TRICARD), B. LAUSERIE, M. BASCANS.

ASSISTAIENT : A. MORY, K. GOUDARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marie HORRY en qualité de Secrétaire de séance.

**CAMPAGNE DE RECHERCHE DES SUBSTANCES DANGEREUSES
POUR L'ENVIRONNEMENT
À LA STATION D'EPURATION DU MOULIN BLANC À BESSINES-SUR-GARTEMPE
CONSULTATION ET
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE**

Une campagne de recherche des substances dangereuses pour l'environnement a été réalisée en 2019 à la station d'épuration du Moulin Blanc à Bessines-sur-Gartempe.

Les prélèvements et analyses doivent être réalisés tous les 4 ans. Il est donc nécessaire de programmer la prochaine campagne en menant une consultation et en déposant une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à mener une consultation pour établir la campagne de mesure à réaliser en 2023, et à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- **AUTORISE** le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la consultation sont inscrits au budget assainissement 2022 et que les crédits du marché seront inscrits au budget assainissement 2023.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 avril 2022.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 11 avril 2022.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com